

A. Projet de centre d'hébergement pour réfugiés réinstallés

Monsieur le Maire débute la visite de quartier en revenant sur le projet de centre d'hébergement pour réfugiés réinstallés dont la presse s'est fait écho ces derniers jours.

Il indique que le débat ne doit pas porter sur la nécessité ou non d'accueillir des demandeurs d'asile, mais sur l'emplacement retenu pour ce projet, qu'il juge non approprié.

Depuis la visite de quartier, le Conseil Municipal s'est prononcé publiquement sur ce sujet. Le vœu qu'il a adopté le 19 septembre 2018 est annexé au présent compte-rendu.

Malgré l'opposition du Maire au site retenu pour implanter ce centre, le ministre de l'intérieur a donc tranché et ordonné l'ouverture.

La commune ira jusqu'au bout dans les démarches judiciaires engagées, mais l'arrivée des populations réfugiées paraît maintenant indéniable au 1^{er} octobre.

Le Maire insiste sur son rôle de garant de la cohésion sociale sur le territoire. Il ajoute que ce projet ne doit pas opposer les populations.

Pour garantir la meilleure intégration possible du centre sur la base de loisirs de la Gèmerie, ainsi que le maintien de la qualité du vivre-ensemble, le Conseil Municipal a exigé de l'Etat un certain nombre de contreparties. La négociation doit maintenant s'engager.

B. Rue des Renoncules

Des haies d'acacias se propagent sur le trottoir, à différents endroits.

Une demande d'entretien est adressée aux propriétaires concernés.

Vitesse excessive

A la demande des riverains lors de la précédente visite de quartier, Monsieur le Maire a demandé au service voirie de Le Mans Métropole de travailler sur un projet d'aménagement pour obliger les véhicules à modérer leur allure.

Le projet présenté aux riverains paraît disproportionné avec la problématique rencontrée. Il est donc demandé au service compétent de retravailler à un projet plus modeste qui sera présenté pour avis aux riverains grâce à un courrier sondage.

Gestion des containers à déchets verts.

De nombreuses incivilités sont constatées : dépôts sauvages, présence d'ordures ménagères, présence de camionnettes d'entreprises...

Certaines communes ont d'ores et déjà fait le choix de supprimer ces bennes pour faire cesser les incivilités. La Métropole mène en ce moment un diagnostic pour redéfinir sa stratégie de gestion des déchets, dans un contexte où les déchets non triés sont de moins en moins nombreux.

Déploiement de la fibre.

Dans le cadre du plan Très Haut Débit (THD), Arnage bénéficie du déploiement de la fibre par Orange, sur ses fonds propres, permettant un débit de 500 Mbits/s (contre 20 pour l'ADSL par exemple).

Le déploiement a débuté dans le quartier et les premiers raccordements devraient intervenir d'ici la fin de l'année 2018. Les habitants sont invités à se renseigner auprès des différents fournisseurs d'accès. 750 logements seront raccordés par an, sur une période de 3 ans, avec un traitement prioritaire des zones dysfonctionnelles.

Conflit entre voisins en raison des nuisances liées à un chien.

Les personnes concernées sont invitées à solliciter les services de la conciliatrice de justice qui propose des permanences en Mairie.

Présence de rats.

Il est rappelé que la ville n'a vocation à intervenir que sur le domaine public. Pour toute difficulté, les habitants peuvent contacter l'accueil de la mairie au 02 43 21 10 06.

Pour les rats présents sur le domaine privé, les habitants sont invités à faire intervenir une entreprise de dératisation.

C. Plaine de la Gautrie

Entrée par la rue des Arums : stagnation d'eau.

Le service technique est chargé de remblayer cette zone.

Chemin entre la rue des Arums et la rue des Joncs.

La possibilité d'une réfection pour améliorer l'accessibilité et l'écoulement des eaux pluviales est à examiner par la commission voirie, travaux, environnement, logement et accessibilité.

La marre ne fait pas l'objet d'un entretien régulier.

Il s'agit là d'une perception subjective. La ville a mis en place une politique de gestion différenciée des espaces verts qui consiste à adapter le niveau et les techniques d'intervention en fonction des espaces.

La plaine et la marre ont été classées en espace naturel. Le fait de ne plus utiliser de produits phytosanitaires et de limiter les interventions humaines a permis la réimplantation d'une faune et d'une flore jusque-là disparues.

Sécurité aux abords de la marre.

Le service technique municipal va procéder à une vérification de l'état et de la solidité du grillage.

Entretien des chênes.

Un taillage est à programmer.

Entretien des espaces verts en limite séparative de l'espace public.

Une intervention du service espaces verts est à programmer pour éviter la propagation des herbes hautes et des ronces dans les propriétés privées.

D. Rue des Arums

Des riverains signalent que la rue est parfois empruntée à contresens.

Le gardien de police va intensifier les contrôles dans le secteur.

E. Rue des Joncs

Une habitante indique qu'elle a assisté à une rixe entre adolescents.

Dans ce type de situation, il est conseillé d'appeler la gendarmerie.

F. Avenue de l'Etang

Les véhicules stationnés sur le trottoir obstruent la visibilité et empêchent la circulation des piétons.

La situation est connue. Un aménagement avec marquage de places de stationnement au sol a été proposé par la ville mais refusé par les riverains.

G. Rue des Cytises

Présence de nids de poule.

Un programme de reprise complet est envisagé avec le service voirie de la Métropole.